

## SÉANCE DU 2 FEVRIER 2021

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-et-un, le deux février à quatorze heures trente, le Comité Syndical, s'est réuni au Domaine de la Mouline à Albi, après avoir été convoqué par le Président conformément aux dispositions des articles L.2122-8 et L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Date de convocation :**

27 janvier 2021

**Date d'affichage :**

27 janvier 2021

**Nombre de délégués**

**en exercice :** 59

**Délibération n° : 02022021 / 4.2**

**Nombre de voix délibératives :**

44

**Membres titulaires présents : 41 (délibérations n°1) 40 (délibération n°2.1 à 4.2)**

Jean-Paul ALRAN, Alain ASTIE, Jean-Charles BALARDY, Bernard BARRIER, Denis BAYLE, Alain BOUISSET (pouvoir de Jacques BIAU), Michel BUFFEL, Sylvain CALS, Alain CLERGUE, François COLLADO, Vincent COLOM, Elian COMMENT, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL (pouvoir de Jean ESQUERRE), Alex DE NARDI, Jean-Luc ESPITALIER, Jean-François FALGAYRETTE, Jean-Marc FEDOU, Didier GAVALDA, Lionel GERVAUX, Gilles GINESTET, Gaëtan GÖBBELS (délibérations n°1), Jean-Pierre GOS, Emile GOZE, Frédéric ICHARD (pouvoir de Gaëtan GÖBBELS délibération n°2.1 à 4.2), Eric LEROUX, Nicolas LEROUX, Marc MADERN, Didier MAHOX, Jacques MAURY, Daniel MAYNADIER, Marc MONTAGNÉ, Alain OURLIAC, Vincent RECOULES, Francis REMIOT, Henri REYJAUD (pouvoir de Patrice JACQUET), Michel SABLAYROLLES, Jacques SALVETAT, Jean-Marc SOULAGES, Jean-Marc TARROUX, Myriam VIGROUX, Olindo VIVAN

**Membres titulaires excusés ayant donné pouvoir : 3 (délibération n°1) 4 (délibérations n°2.1 à n°4.2)**

Jacques BIAU (pouvoir à Alain BOUISSET), Jean ESQUERRE (pouvoir à Jean-Luc DARGEIN-VIDAL), Gaëtan GÖBBELS (pouvoir à Frédéric ICHARD délibération n°2.1 à 4.2), Patrice JACQUET (pouvoir à Henri REYJAUD)

**Membres titulaires excusés : 15**

Christian CAYRE, Pierre ESCANDE, Saïda FAKIR, Michel FARENC, Sylvain FERNANDEZ, Serge GAVALDA, Christian HAMON, Joël IMBERT, Frédéric JOURDE, Alain LEMONNIER, Noël MEYSSONNIER, Jean-Claude PINEL, Jean-Paul RAYSSAC, Didier VALAX, Jean-Claude VERNIER

### **Objet : Demandes de subventions pour des missions liées à la Transition énergétique**

Le SDET a mené en 2020 une étude de recensement du potentiel hydroélectrique des seuils existants. Une dizaine de seuils ont été relevés, dont certains sur un foncier communal. L'approfondissement des études sur ces différents seuils nécessitera de missionner le bureau d'études sélectionné pour des études de faisabilité.

La région Occitanie apporte un concours à ces études de faisabilité.

Il est proposé d'autoriser le président à solliciter auprès du conseil régional ces subventions.

Par ailleurs, dans la continuité du programme ACTEE 1, le SDET a répondu au programme ACTEE 2 qui vise à faciliter la rénovation énergétique des bâtiments des collectivités territoriales. Le SDET s'est porté volontaire pour porter un groupement dans lequel sont inscrits les syndicats départementaux d'énergie du Lot et du Gers ainsi que les Communautés d'agglomération de l'Albigeois, de Castres-Mazamet et de Gaillac-Graulhet, les communautés de communes de Tarn Agout, des Monts d'Alban et du Villefranchois, et le PETR des Hautes Terres d'Oc. Ce groupement s'inscrit lui-même dans une initiative portée par l'Agence régionale de l'énergie et du Climat.

Enfin, le SDET a engagé un bureau d'études pour poursuivre les études engagées en phase faisabilité. L'objectif étant de renforcer l'accompagnement des collectivités en matière de d'installations photovoltaïques.

La présente délibération vise à permettre au président de solliciter des aides financières pour le financement de projets liés à la transition énergétique. Le président s'engage à informer le conseil syndical en cas de sollicitation d'aides.

**Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents ou représentés**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la loi du 18 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

**Vu** l'arrêté du 10 mars 2019 portant validation du programme ACTEE

- **AUTORISE** le Président à solliciter toute aide financière en vue de mener à bien des études de faisabilité pour des centrales hydroélectriques ou tout autre moyen de production d'électricité renouvelable.
- **AUTORISE** le Président à solliciter toute aide financière en vue de faciliter la rénovation énergétique des bâtiments publics.
- **AUTORISE** le Président à solliciter toute aide financière en vue du déploiement d'infrastructure de recharge de véhicules.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre figure la signature et la liste des membres présents.

Certifié conforme

A Albi, le 2 février 2021

**Le Président,  
M. Alain ASTIE**

